

2 décembre 2008

08.208

Projet de décret de la commission parlementaire "Routes"**Décret portant octroi d'un crédit de 800.000 francs pour la réalisation des premières mesures d'amélioration du trafic au Locle et pour l'étude de la liaison H18-H20, contournement est de La Chaux-de-Fonds***Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

sur la proposition de la commission parlementaire "Routes", du 20 novembre 2008,

décède:

Article premier Un crédit d'engagement de 800.000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour la réalisation des premières mesures d'amélioration du trafic au Locle et pour l'étude de la liaison H18-H20, contournement est de La Chaux-de-Fonds.

Art. 2 Les travaux d'aménagement, découlant des mesures d'amélioration à mettre en œuvre, sont déclarés d'utilité publique. Le Conseil d'Etat reçoit tous les pouvoirs pour acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation les immeubles qui pourraient être nécessaires à l'exécution des travaux.

Art. 3 Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 4 Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du décret concernant l'amortissement des différents postes de l'actif des bilans de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971.

Art. 5 Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

*Le président,**Les secrétaires,***Commentaire**

La commission "Routes" du Grand Conseil a présenté un amendement pour le budget 2009 aux comptes d'investissements de 800.000 francs à la commission de gestion et finances (CGF) qui l'a accepté à l'unanimité le 31 octobre. Cet amendement, déposé par la CGF en session le 2 décembre, est le suivant:

Modification du compte des investissements / Crédits à solliciter

	Amendements CGF		Commentaires	Différence dépenses	Différence recettes
	Nouveau crédit d'engagement	Budget 2009 Tranche paiement			
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.

Total d'augmentation des dépenses nettes du compte d'investissements

+800'000.-

DGT - Routes					
Premières mesures d'amélioration du trafic au Locle et étude pour la liaison H18-H20	800'000.-	800'000.-	Un crédit d'engagement de Fr. 800'000.- sera sollicité par la commission Routes auprès du Grand Conseil.	+800'000.-	

Argumentaire de la commission parlementaire "Routes" au Grand Conseil

Lors de la session de décembre 2007, le Grand Conseil a voté un crédit de 4 millions uniquement pour élaborer le dossier de la H20 en reportant les mesures d'amélioration en Ville du Locle qui se montaient à 1 million de francs.

La commission "Routes" créée par le Grand Conseil pour suivre le dossier s'est penchée lors de ses dernières séances sur le premier train de mesures à mettre en place pour soulager les habitants du Locle.

L'ensemble de ces mesures préconisées par le bureau Transitec représente un montant global de 2.220.000 francs.

Pour 2009 les aménagements suivants peuvent être mis en œuvre et réalisés:

- contrôle d'accès Est,
- giratoire Ducommun,
- marquage de la voie bus entrée Est,
- contrôle d'accès Ouest, partiellement par la régulation de la traversée piétonne,
- voie bus entrée Ouest, partiellement.

Le coût de l'ensemble de ces mesures prioritaires ainsi que les honoraires du mandataire pour le suivi de la mise en place s'élèvent à **700.000 francs**.

D'autre part, Les cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel veulent conjointement lancer une étude d'opportunité de liaison de la H18 à la H20 par un contournement Est de La Chaux-de-Fonds. Cette étude s'intègre dans une réflexion plus globale en matière de planification des transports publics et privés.

Cette liaison H18-H20 contribue également largement à la justification des études qui sont menées en parallèle sur la H20 si l'on en juge les résultats de l'enquête de trafic qui a été menée en avril 2008.

L'ensemble de cette étude devrait pour 2009 porter sur un montant d'honoraires de 200.000 francs qui seront supportés selon la clé de répartition suivante:

- 50% pour le canton de Neuchâtel qui est le principal intéressé,
- 25% pour les deux autres cantons.

Pour cette étude, c'est un montant supplémentaire de **100.000 francs** qui est demandé aux investissements.

Crédits nouveaux à solliciter au chapitre du DGT:

Premières mesures d'amélioration du trafic au Locle	700.000 francs
Etude pour la liaison H18 – H20	100.000 francs

Au nom de la commission parlementaire "Routes", le président: G. Hirschy.